



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/53/Corr.1
3 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 10 de l'ordre du jour

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

État des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

**Rapport de M. Hatem Kotrane, expert indépendant chargé d'examiner la question
d'un projet de protocole facultatif se rapportant au Pacte international
relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

Rectificatif

Résumé

Remplacer le dernier paragraphe par le texte suivant:

«En conclusion, l'expert indépendant recommande à la Commission des droits de l'homme d'adopter une résolution dans laquelle elle confirmerait la décision contenue dans sa résolution 2002/24, adoptée à sa cinquante-huitième session, et d'instituer, à sa cinquante-neuvième session, un groupe de travail de la Commission, à composition non limitée, chargé d'élaborer un protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.».

Paragraphe 76

Sans objet en français.
